

Ville d'Ath



ADMINISTRATION
COMMUNALE

4^{ème} Division n°23a
Etablissements classés
☎ : 068/ 26 91 35

Avis de Recours

Le Bourgmestre porte à la connaissance du public qu'un **recours** a été introduit le 08/03/2017 par **S.A. EOLY**, Chaussée d'Enghien n°196 à 1500 à Hal, **contre l'arrêté des Fonctionnaires technique et délégué** du 13 février 2017, **refusant la demande de permis unique de EOLY SA**, chaussée d'Enghien n°196 à 1500 Halle, **visant à construire et exploiter un parc de 4 éoliennes, dans un établissement situé Chaussée de Renaix s/n à 7910 Frasnes-Lez-Anvaing.**

Les intéressés peuvent consulter le texte intégral de ce recours à l'administration communale, au service Environnement, rue de Pintamont n°54 à 7800 Ath, chaque jour ouvrable pendant les heures de service et le jeudi jusqu'à 20h sur rendez-vous pris 24h à l'avance (Tél. : 068/26 91 35).

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente, dans les limites prévues par le décret du 16 mars 2006 modifiant le Livre 1^{er} du Code de l'Environnement pour ce qui concerne le droit d'accès du public à l'information en matière d'environnement et ses arrêtés d'exécution.

Ce recours n'a pas d'effet suspensif de la décision.

A Ath, le 27 mars 2017

Le Bourgmestre,

Marc DUVIVIER